

Règlement particulier du jeu de grattage de La Pacifique des Jeux dénommé « TE POE »

Article 1 Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Pacifique des Jeux publié sur www.pdj.pf, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « TE POE » visés dans les avis correspondants.

Article 2 Emissions de tickets et prix

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 250 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 300 F.CFP.

Article 3 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	3 000 000 F.CFP	6 000 000 F.CFP
1 lot de	100 000 F.CFP	100 000 F.CFP
75 lots de	20 000 F.CFP	1 500 000 F.CFP
3 000 lots de	3 000 F.CFP	9 000 000 F.CFP
12 000 lots de	1 000 F.CFP	12 000 000 F.CFP
16 000 lots de	600 F.CFP	9 600 000 F.CFP
35 000 lots de	300 F.CFP	10 500 000 F.CFP
66 078 lots formant un total de		48 700 000 F.CFP

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket.

Article 4 Description du jeu

- 4.1. Chaque ticket comporte deux étapes de jeu dénommées « JEU » et « BONUS ».
La surface de jeu du ticket se compose d'une zone de jeu représentée par une nacre.
- 4.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « Nacre » sont des symboles de jeu en rapport avec le thème de la faune sous-marine. Au total, treize symboles sont à découvrir avec leur transcription en lettres.

Les six symboles gagnants possibles à découvrir sont inscrits sur la ligne « Gains » à savoir :

- huitre (gain de 300 F.CFP),
- natice (gain de 1 000 F.CFP),
- pocline (gain de 1 500 F.CFP),
- bulot (gain de 10 000 F.CFP),
- coque (gain de 100 000 F.CFP),
- scalar (gain de 3 000 000 F.CFP).

Chaque symbole gagnant représente un gain correspondant à un montant avec sa transcription en chiffres.

Le symbole bonus est représenté par une « perle » et permet au joueur de multiplier son gain par 2.

Les autres symboles découverts sont des symboles « perdants ».

4.3 Première étape de jeu dénommée « JEU »

- 4.3.1 Le joueur gratte la zone « nacre » et découvre treize symboles, conformément à l'article 4.2.
- 4.3.2 Le « jeu » est gagnant si le joueur découvre sous la zone « nacre », trois symboles identiques parmi la liste des symboles gagnants de la ligne « Gains », conformément à l'article 4.2.
- 4.3.3 Le « JEU » est perdant dans tous les autres cas.

4.4 Deuxième étape de jeu dénommée « BONUS »

- 4.4.1 Si le joueur découvre dans la zone « nacre », un symbole « perle » alors il multiplie son gain par 2 conformément à l'article 4.2.
- 4.4.2 Le « BONUS » est perdant dans tous les autres cas.
- 4.5 Le ticket de jeu est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Papeete, le 03 décembre 2024.

Par délégation de la Présidente-Directrice
Générale de La Française des jeux

Charles LANTIERI

Le Directeur Général
de La Pacifique des jeux

Thierry GABARRET